



GUIDE D'AIDE POUR LES PERSONNES ÉTUDIANTES DU DOCTORAT EN DROIT

Département des sciences juridiques

DÉCEMBRE 2021

TABLE DES MATIÈRES

LE DÉPARTEMENT DES SCIENCES JURIDIQUES	1
<i>Le doctorat en droit à l'UQAM</i>	1
PERSONNES RESSOURCES ET INSTANCES RATTACHÉES AU PROGRAMME	1
CHEMINEMENT	1
<i>Régime d'études : temps complet ou temps partiel</i>	1
<i>Changement de régime d'études</i>	1
<i>La durée maximale des études (article 8.1.3.1 du Règlement no 8)</i>	1
<i>Responsabilités de la personne étudiante (article 4.4 du Règlement no 8)</i>	1
<i>Absence autorisée (article 4.6 du Règlement no 8)</i>	1
<i>Congé parental (article 4.7 du Règlement no 8)</i>	1
<i>Prolongation (article 4.8 du Règlement no 8)</i>	1
<i>Exigences particulières dans la poursuite des études</i>	1
AIDE FINANCIÈRE ET EMPLOIS AU DÉPARTEMENT	1
<i>Prêts et bourses</i>	1
<i>Prix et bourses d'excellence</i>	1
<i>Emplois au Département</i>	1
LOCAUX	2
<i>Salles de cours</i>	2
<i>Local des personnes étudiantes au doctorat en droit</i>	2
<i>Local de l'AECSSPD (Association étudiante)</i>	2
<i>COOP UQAM - Librairie ESG et Sciences juridiques</i>	2
SERVICES INFORMATIQUES	2
<i>Moodle 3</i>	2
<i>Reseau sans fil</i>	3
BIBLIOTHÈQUE DES SCIENCES JURIDIQUES	3
PERSONNES ÉTUDIANTES ÉTRANGÈRES	4
ANNEXE 1 : DESCRIPTION DES COURS	5
<i>JUR9100 Perspective interdisciplinaire des enjeux contemporains de la recherche juridique</i>	5
<i>JUR9200 Méthodologie avancée de la recherche interdisciplinaire</i>	5
<i>JUR9751 Séminaire de lectures dirigées</i>	5
<i>JUR9901 Proposition de thèse</i>	6
<i>JUR9103 Examen doctoral – activité de rédaction doctorale</i>	6
<i>Thèse et soutenance de thèse</i>	6
<i>Procédure de dépôt de thèse</i>	7
ANNEXE 2 : JUR9901 LE PROJET DE THÈSE	8
<i>La présentation du projet de thèse</i>	10
ANNEXE 3 : JUR9103 EXAMEN DOCTORAL – ACTIVITÉ DE RÉDACTION DOCTORALE (8 CR.)	12

LE DÉPARTEMENT DES SCIENCES JURIDIQUES

Depuis sa création en 1975, le Département des sciences juridiques de l'UQAM priorise la promotion et la défense de la justice sociale en apportant une réponse fondée sur le droit aux préoccupations des citoyennes et citoyens et des groupes sociaux d'ici ou d'ailleurs dans le monde. Le Département se veut un laboratoire d'analyse critique du rôle que joue le droit dans la société et de la place que joue le social dans le droit.

Le doctorat en droit à l'UQAM

Le programme de doctorat en droit vise à former des chercheur.es autonomes et des juristes hautement qualifié.es aptes à contribuer à l'essor de la discipline par l'apport de recherches théoriques et pratiques, thématiques ou empiriques dans les différents champs du droit. Le programme est orienté vers le développement et l'approfondissement d'une approche de l'analyse juridique interdisciplinaire, sociale et critique.

La formation doctorale favorise l'approfondissement de la pensée juridique par la maîtrise des différents courants et théories ayant conduit à son élaboration. Ceci se traduit par un questionnement épistémologique de la discipline et une ouverture à la recherche interdisciplinaire dans le but d'apporter une contribution originale au savoir.

PERSONNES RESSOURCES ET INSTANCES RATTACHÉES AU PROGRAMME

Direction des cycles supérieurs en droit :

Philippe Fortin – Fortin.philippe@uqam.ca

Tél. : 514-987-3000, poste 3511

Assistante de gestion des cycles supérieurs en droit:

cyclsup.droit@uqam.ca

Local : W-2007 – Tél. : 514-987-3903

CHEMINEMENT

Le cheminement habituel comprend deux séminaires (JUR9100 et JUR9200) suivis lors de la première année suivant l'admission au programme. La personne étudiante doit ensuite s'inscrire dans l'activité *Proposition de thèse* (JUR9901) puis à l'*Examen doctoral – activité de rédaction doctorale* (JUR9103). Lorsque ces activités sont toutes complétées avec succès, la personne étudiante s'inscrit à la rédaction de thèse. Les descriptifs de ces activités se trouvent à l'annexe 2.

Régime d'études : temps complet ou temps partiel

Contrairement au premier cycle, c'est la *durée maximale des études* (et non le nombre de cours suivis dans une session) qui détermine, aux cycles supérieurs, le régime de temps complet ou de temps partiel. Le choix de régime entraîne des conséquences, notamment :

- ♦ sur la durée maximale des études;
- ♦ sur l'éligibilité [aux prêts et bourses](#) (temps complet seulement) ou à certaines bourses d'excellence;
- ♦ sur les frais de scolarité et leurs modalités de versement (renseignez-vous auprès du [Registrariat](#)).

Changement de régime d'études

On peut changer son régime d'étude (temps partiel/temps plein) sous réserve des autorisations requises par le [Règlement no 8 sur les études de cycles supérieurs](#). Cette demande doit être approuvée par le Sous-comité d'admission et l'évaluation (SCAE)¹. La durée maximale des études doit alors être réévaluée en conséquence.

La durée maximale des études (article 8.1.3.1 du Règlement no 8)

La durée des études est la période au terme de laquelle il faut avoir satisfait à toutes les exigences de son programme, c'est-à-dire avoir accumulé le nombre de crédits requis compte tenu du programme dans lequel on est inscrit.

La durée maximale d'étude (jusqu'au dépôt du mémoire) est déterminée en fonction du régime d'études et se calcule à compter de la première inscription au programme :

- ♦ à temps complet : durée maximale de quatre (4) ans, soit douze (12) trimestres (jusqu'au dépôt de la thèse).
- ♦ à temps partiel : durée maximale de six (6) ans, soit dix-huit (18) trimestres (jusqu'au dépôt de la thèse).

Responsabilités de la personne étudiante (article 4.4 du Règlement no 8)

Pour conserver votre statut d'étudiant, vous devez vous inscrire à *chaque trimestre* (automne, été et hiver) et cela, même si vous êtes « sans activité », ou lorsque la scolarité est terminée, ou au trimestre du dépôt du mémoire. *Ne négligez pas de vous inscrire, sans quoi le Registrariat procédera à votre exclusion automatique et vous perdrez votre statut.*

Absence autorisée (article 4.6 du Règlement no 8)

Les personnes étudiantes ont droit à un maximum de 3 absences « pour cause de maladie, obligations professionnelles ou familiales, ou autres, pendant au plus trois trimestres, consécutifs ou non », quel que soit leur régime d'études (art. 4.6.1 al. 1 R8). Ces absences n'ont pas à être motivées et ne requièrent pas d'autorisation.

La personne étudiante transmet [sa demande d'absence](#) par courriel à l'adresse cyclesup.droit@uqam.ca avant le début du trimestre visé par la demande (art. 4.6.2 R8).

Congé parental (article 4.7 du Règlement no 8)

Les personnes étudiantes ont droit à un maximum de 3 trimestres de congés parentaux (maternité, paternité, adoption), durant lesquels elles ne sont pas obligées de s'inscrire.

[La demande de congé parental](#) est soumise au SCAE par courriel à l'adresse cyclesup.droit@uqam.ca, qui transmet sa recommandation au Registrariat (art. 4.7.4 R8).

¹ « Le Sous-comité d'admission et d'évaluation est un sous-comité du comité de programme qui assume la responsabilité générale de l'admission au(x) programme(s) et de la réalisation des activités de recherche des étudiantes, étudiants ». Il « est composé exclusivement de professeures, professeurs membres du comité de programme(s), désignés à cette fin par ce même comité ». UQAM, *Règlement des études de cycles supérieurs (Règlement numéro 8)*, art. 2.1.2 et 2.1.2.1.

Prolongation (article 4.8 du Règlement no 8)

Si le temps imparti à la formation (2 années à plein temps ou 4 années à temps partiel) s'avère insuffisant, une personne étudiante peut obtenir du SCAE, dans certains cas et avec justifications appropriées, 3 trimestres de prolongation supplémentaires.

[La demande de prolongation](#) doit être approuvée par la Direction de recherche, et accompagnée d'un justificatif et d'un plan de travail comprenant notamment un échéancier de réalisation » (art. 4.8.2 al. 1 R8).

Une fois les 3 trimestres de prolongation épuisés, une personne étudiante peut obtenir exceptionnellement une prolongation supplémentaire du Décanat de la Faculté de science politique et de droit, sur recommandation du SCAE (art. 4.8.3 al. 1 R8).

Exigences particulières dans la poursuite des études

Toute personne étudiante est automatiquement exclue de son programme si sa moyenne cumulative est inférieure à 2,7 sur 4,3 après avoir suivi le tiers des crédits de sa scolarité, à condition que ce nombre soit supérieur à 9 crédits (art. 10.1 R8).

Une personne étudiante exclue du programme doit attendre une année avant d'être réadmise. Elle devra faire une nouvelle demande qui sera à nouveau évaluée. Il est à noter qu'une personne étudiante ne peut être réadmise qu'une seule fois. La personne étudiante dont le rendement (moyenne) dans son cheminement de recherche est jugé insatisfaisant par sa direction de recherche et le SCAE, peut être assujettie à certaines exigences particulières dans la poursuite de ses études (art. 10.3.2 R8).

AIDE FINANCIÈRE ET EMPLOIS AU DÉPARTEMENT

Prêts et bourses²

Le gouvernement du Québec offre un programme de prêts et bourses relié à la situation financière des candidat.es, peu importe leur dossier académique. Coordonnées de la section des prêts et bourses du [Service de l'aide financière](#).

Prix et bourses d'excellence

Divers programmes de bourses et de prix ouverts à des étudiants et étudiantes de doctorat sont en place au DSJ, à la Faculté de science politique et de droit, à l'UQAM, au gouvernement du Québec et dans une diversité d'organismes. Veuillez consulter les sites de la [Faculté de science politique et de droit](#) et des [Services à la vie étudiante](#).

Emplois au Département

Les contrats d'assistance de recherche permettent de participer aux recherches menées par les membres du corps professoral du Département.

Une autre source de financement des personnes étudiantes provient des contrats

² Notez que les prêts et bourses et plusieurs prix et bourses d'excellence sont réservés aux personnes étudiantes citoyennes et résidentes canadiennes.

d'auxiliaires d'enseignement octroyés par les membres du corps professoral pour les fins de correction et de surveillance d'examens du baccalauréat en droit, ou encore de monitorat. Pour l'embauche de ces auxiliaires, le Département des sciences juridiques privilégie les personnes étudiantes de 2^e et de 3^e cycles. N'hésitez donc pas à déposer une lettre d'intérêt ainsi qu'un curriculum vitae auprès de l'assistante administrative du Département, [Mme Diane Lemay](#).

Il est également possible d'enseigner à titre de chargé.es de cours aux différents programmes du Département. Pour profiter de cette opportunité, il faut envoyer à la Direction du Département des sciences juridiques et à la secrétaire de direction votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation qui contient les cours que vous seriez en mesure d'enseigner.

Par ailleurs, certains cours sont spécifiquement réservés pour les personnes étudiantes du doctorat par ce qu'il convient d'appeler la « clause réserve ». Ces cours sont généralement octroyés suite à un appel général auprès des personnes étudiantes du programme.

LOCAUX

Salles de cours

Sauf exception, les cours du doctorat en droit sont dispensés dans les salles W-2225, W-2235 et W-2240 ou dans un local situé non loin du Département des sciences juridiques.

Local des personnes étudiantes au doctorat en droit

La salle W-3335 est mise à la disposition de l'ensemble des personnes inscrites au doctorat en droit. On peut se procurer une clef (moyennant un dépôt remboursable de 20\$) auprès du département.

Local de l'AECSspd (Association étudiante)

Salle W-2545.

Adresse de courriel : aecsspd@courrier.uqam.ca

COOP UQAM - Librairie ESG et Sciences juridiques

Les livres et recueils commandés pour les cours de doctorat sont en vente au début de la session à la COOP-UQAM (A-M850).

SERVICES INFORMATIQUES

Chaque personne étudiante doit s'assurer d'avoir une adresse de courrier électronique UQAM. Toutes les communications de la direction du programme sont envoyées à cette adresse : <http://www.courrier.uqam.ca>

Votre boîte est activée automatiquement dans les 48 heures suivant l'inscription à au moins un cours. Durant cet intervalle, si vous allez sur [le site](#), votre boîte est considérée « En attente ».

Moodle

Moodle est la plateforme d'apprentissage en ligne offerte à l'UQAM. Sans être obligé, le personnel enseignant l'utilise souvent pour partager du contenu et collaborer avec le groupe étudiant. Pour y accéder, les étudiants doivent être en possession de leur code MS. Une [documentation extensive](#) est disponible pour faciliter la maîtrise de Moodle.

Reseau sans fil

Le réseau sans fil permet à la communauté de l'UQAM de bénéficier d'un accès au réseau sans fil dans les zones de couverture de l'UQAM. L'accès au réseau sans fil dans les zones de couverture à l'intérieur et aux alentours du campus universitaire de l'UQAM se fait par l'intermédiaire du réseau sans fil eduroam. Toute personne détentrice d'un code MS actif et fonctionnel peut utiliser le réseau sans fil eduroam librement. Voir [les autres informations](#) sur le site des Service informatiques de l'UQAM.

BIBLIOTHÈQUE DES SCIENCES JURIDIQUES

[La bibliothèque des sciences juridiques et politiques](#) est située dans le Pavillon Hubert-Aquin (A), au 2^e étage de la bibliothèque centrale (A-M100). La réussite et la persévérance des étudiant.es, notamment aux cycles supérieurs est au cœur de la mission des bibliothèques. Le développement des compétences informationnelles est un facteur significatif de réussite universitaire. Aussi utilisez au maximum les services ci-dessous offerts à votre intention par les bibliothèques et n'hésitez pas à entrer en contact avec les bibliothécaires.

Guides en ligne

- On ne saurait trop insister sur la consultation par les étudiant.es des [Guides par sujets](#). Dans ces guides, les bibliothécaires en droit ont sélectionné les ressources les plus pertinentes pour repérer et accéder aux principales ressources : recherche de doctrine, législation, jurisprudence, droit du travail, droit international, droit des Autochtones, bases de données, logiciels de gestion bibliographiques, Zotero, etc.

Accéder à la documentation

- [Sofia](#), l'outil de recherche des bibliothèques universitaires du Québec, permet de
 - Repérer les documents physiques dans les collections des bibliothèques
 - Et d'accéder aux documents électroniques auxquels l'UQAM est abonnée (connexion avec code MS et mot de passe): livres électroniques, périodiques, articles de périodiques, thèses et mémoires, etc.) – [Guide d'utilisation de Sofia](#)
- [Emprunt de documents](#) (sur présentation de votre carte étudiante)
 - Dans les bibliothèques de l'UQAM
 - Et dans les autres bibliothèques universitaires québécoises
- [Demande de prêt entre bibliothèques](#) (PEB)
 - À partir de l'outil de recherche [Sofia](#)
 - Ou directement par le [système de gestion des PEB](#)
- [Accès physique aux bibliothèques universitaires hors UQAM](#) (sur présentation de votre carte étudiante) : il est recommandé de vérifier les conditions d'accès sur les sites Web de ces établissements.

Bases de données

- [Bases de données de A à Z](#) auxquelles l'UQAM est abonnée. Spécialement les [bases de données pour les sciences juridiques](#)
- [Programme d'accès gratuit](#) offrant un compte personnel pour certaines bases de données en droit :
 - [SOQUIJ](#)
 - [Lexis Advance Quicklaw](#)
 - [Westlaw Edge Canada](#)
 - [CAIJ](#)

Espaces de travail

- [Réservation d'un espace de travail](#)
- [Cabinets de travail pour les étudiants aux cycle supérieurs](#) : nombre limité et inscription à certaines dates

RDV avec bibliothécaires

- [Luc Marceau](#)
- [Jacinthe Deschatelets](#)

Les bibliothécaires sont [disponibles sur RDV](#) pour vous accompagner et vous conseiller sur différents sujets tels que :

- La recherche documentaire, le choix et l'utilisation des bases de données
- La citation en droit (Guide McGill)
- Le logiciel de gestion bibliographique Zotero
- Autres questions touchant à la documentation juridique ou aux services offerts par les bibliothèques

Responsable du prêt

- [Marie-Josée Fortin](#)

La technicienne en documentation responsable du comptoir du prêt est disponible pour :

- Les problèmes liés à votre compte d'utilisateur;
- Vos emprunts;
- Les accès avec compte personnel pour certaines bases de données en droit : SOQUIJ, CAIJ, Lexis Advance Quicklaw, Westlaw Edge Canada.

L'ensemble du [personnel de la bibliothèque](#) des sciences juridiques et politiques

PERSONNES ÉTUDIANTES ÉTRANGÈRES

L'UQAM offre un service d'accueil des personnes étudiantes étrangères. [Un guide](#) a été conçu à leur intention par le Service des relations internationales de l'UQAM.

ANNEXE 1 : DESCRIPTION DES COURS

JUR9100 Perspective interdisciplinaire des enjeux contemporains de la recherche juridique

Dans le cadre de ce séminaire la personne étudiante aura l'opportunité d'approfondir sa compréhension des fondements épistémologiques des recherches en sciences juridiques en analysant notamment leurs évolutions au regard du développement des théories portant sur les fondements du droit ainsi que leurs interrelations avec celles développées en sciences sociales et en sciences humaines. Dans un premier temps, la personne étudiante aura l'opportunité d'approfondir ses connaissances des différentes théories qui sous-tendent les discours de la doctrine en droit (par exemple : droit naturel, positivismes, réalismes, analyses critiques du droit, etc.), en les mettant en perspective avec les grandes avancées des connaissances, les nouvelles approches (par exemple : phénoménologie, fonctionnalisme, structuralisme, herméneutique, behaviorisme, théorie du choix rationnel, déconstruction postmoderne) et les paradigmes épistémologiques (par exemple : positivisme, postpositivisme, constructivisme) de l'époque à laquelle ces courants se sont constitués puis déployés. Dans un deuxième temps, la personne étudiante à l'aulne de controverses sur l'interdisciplinarité (par exemple : économie du droit vs courant droit et économie ; sociologie du droit vs sociologie juridique ; relations internationales et droit international) sera amenée à identifier les nœuds de difficulté de la construction d'une recherche interdisciplinaire (identification de l'objet, des questions, de la méthode, etc.).

JUR9200 Méthodologie avancée de la recherche interdisciplinaire

Dans le cadre de ce séminaire, la personne étudiante aura l'opportunité de mettre en perspective recherche juridique et recherche en sciences sociales et en sciences humaines en questionnant notamment les fondements épistémiques de la discipline juridique à l'aulne de son projet de thèse. Dans un premier temps: seront étudiées les différentes étapes de construction d'un projet de recherche interdisciplinaire (problématisation, questions, hypothèse, vérification, modélisation ou induction); dans un second temps, les différentes perspectives théoriques issues de la théorie du droit, des sciences sociales et des sciences humaines susceptibles de nourrir le travail de recherche en sciences juridiques (par exemple: positivismes, pluralismes, systémisme, théories féministes, analyse économique, anthropologie juridique, etc.), puis dans un troisième temps, les différentes techniques de collecte de données (recherche documentaire et de terrain) et d'analyse (analyse de discours, analyse de cas, analyse thématique, théorisation ancrée, etc.). Plusieurs questions transversales seront abordées tout au long de la session: l'objectivité du chercheur, les biais, la validité et la fiabilité des résultats de recherche, l'éthique, etc.

JUR9751 Séminaire de lectures dirigées

Avec l'approbation de la direction de programme et de manière exceptionnelle, la personne étudiante pourra s'inscrire au cours JUR9751 Séminaire de lectures dirigées en remplacement de l'un des deux séminaires JUR9100 ou JUR9200.

Ce séminaire a pour objectif de permettre aux personnes étudiantes de soumettre un programme de lecture visant l'approfondissement du corpus théorique relatif au domaine de leur sujet de recherche. Chaque personne étudiante doit soumettre son projet de séminaire de lecture au sous-comité d'admission et d'évaluation. Des personnes étudiantes, dont les intérêts de recherche convergent, pourront, en accord avec le tuteur ou la tutrice du séminaire, donner

une dimension collective à cette activité.

JUR9901 Proposition de thèse

Les objectifs du cours sont de s'assurer de la capacité de la personne étudiante à s'engager dans la rédaction de la thèse de doctorat et d'avoir un échange avec deux experts du domaine de celle-ci. Chaque personne étudiante doit soumettre un texte qui expose la problématique de la thèse, la méthodologie appropriée, une évaluation critique des principaux auteurs apparaissant à la bibliographie en rapport avec le sujet ainsi que des éléments préliminaires d'analyse. Un mois après le dépôt du texte, l'examen de la proposition de thèse a lieu lors d'une rencontre entre la personne étudiante et un jury. Ce jury est composé d'une direction de thèse et, éventuellement, d'une codirection et d'une ou de deux autres personnes désignées par le sous-comité d'admission et d'évaluation. L'examen, qui prend la forme d'un examen oral, sert à évaluer la proposition soumise ainsi que les connaissances liées à cette proposition. La proposition de thèse est évaluée sur le mode succès-échec. Le jury peut aussi suspendre sa décision et demander à la personne candidate de revoir sa proposition et de reprendre, si nécessaire, l'examen. L'évaluation est globale, c'est-à-dire qu'elle porte sur le travail écrit et la défense orale. L'examen doit être complété au plus tard à la fin de la deuxième année pour les personnes étudiantes à temps complet et à la fin de la troisième année pour les personnes étudiantes à temps partiel.

JUR9103 Examen doctoral – activité de rédaction doctorale

L'objectif de cet examen est le contrôle des connaissances et des habilités à la problématisation, à la rédaction, à la recherche et à l'analyse critique. L'examen « activité de rédaction doctorale » prend la forme d'un texte original conçu sur le modèle d'un article scientifique portant sur le sujet de la thèse de la personne étudiante, rédigé sous la supervision de sa direction de recherche. À partir de son inscription à cette activité, la personne étudiante dispose de quatre mois pour le dépôt du texte final pour évaluation. Un jury est désigné par le sous-comité d'admission et d'évaluation pour faire l'évaluation. Les membres du jury remettent dans le mois suivant cet examen un rapport d'évaluation indiquant notamment si le texte répond au contrôle des connaissances et des habilités à la problématisation, à la rédaction, à la recherche et à l'analyse critique ou s'ils exigent la reprise de l'examen. L'examen doctoral - activité de rédaction est évalué sur le mode succès-échec. Un examen jugé inacceptable (échec) par le jury devra faire l'objet de corrections et être repris dans les quatre mois suivant la décision du jury. Un échec de la seconde version met fin à la candidature au doctorat. L'examen doit être complété au plus tard à la fin de la troisième année pour les personnes étudiantes à temps complet et à la fin de la sixième année pour personnes étudiantes à temps partiel.

Thèse et soutenance de thèse

La thèse constitue un travail de recherche original apportant une contribution au développement de la discipline. Elle est soutenue devant un jury d'au moins quatre personnes, dont au moins une de l'extérieur de l'Université. La thèse par articles est possible sous certaines conditions.

Il est recommandé à la personne étudiante de consulter l'article 8.3 du [Règlement numéro 8 de l'UQAM](#) sur les dispositions particulières à la thèse de doctorat, ainsi que son Annexe 2 sur l'organisation de la soutenance de la thèse.

Procédure de dépôt de thèse

Le dépôt de thèse se fait maintenant en ligne depuis le portail étudiant.

En vous connectant sur le portail, vous aurez accès à un onglet pour le dépôt de votre travail de recherche. Lisez attentivement les directives qui sauront vous guider dans le dépôt de votre travail de recherche. Au préalable, il faudra s'assurer d'avoir en main tous les documents nécessaires au dépôt en formation PDF (courriel d'autorisation de dépôt de la direction de recherche, thèse, certificat éthique, avis de conformité, formulaire d'autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs, etc.).

L'arrivée du dépôt électronique des thèses par le portail étudiant permet également d'être informé en temps réel de l'avancement de l'évaluation de la thèse et de son traitement aux bibliothèques pour sa diffusion sur [Archipel](#).

ANNEXE 2 : JUR9901 LE PROJET DE THÈSE

Le projet de thèse est un texte écrit qui présente le sujet choisi au moyen d'un exposé sommaire de ses principaux éléments. Il constitue en quelque sorte une synthèse qui permet d'avoir une vue générale des grandes lignes de la thèse. Il est présenté dans la forme d'un texte de **30 à 35 de pages** rédigé selon les normes de présentation des travaux universitaires. Le mode de référence utilisé est celui du « Manuel canadien de la référence juridique »³. Pour les autres questions relatives à la présentation matérielle du document, il faut recourir au « Guide de présentation des mémoires et des thèses de l'UQAM »⁴.

Règle générale et dépendant du type de sujet ou de méthode de recherche choisis, le projet de thèse comprend les éléments suivants :

- une courte introduction;
- un exposé de la problématique incluant la question de recherche et les hypothèses;
- une revue synthétique de la littérature;
- une esquisse de la démarche méthodologique;
- les aspects éthiques (notamment si le projet implique des sujets humains);
- un plan provisoire;
- une bibliographie
- un échéancier de travail.

L'introduction

L'introduction doit présenter le domaine de recherche, le sujet précis de celle-ci ainsi que l'intérêt et l'importance attribués par la personne étudiante à cette recherche. Il arrive aussi qu'on y trouve des informations sur le type particulier de recherche dont il est question. Certains terminent l'introduction en présentant l'objectif général de la recherche.

La problématique

Cette partie s'articule autour d'un problème de recherche, c'est-à-dire d'une insatisfaction sur l'état des connaissances sur un sujet donné. Une fois que le problème a été élaboré et que sa pertinence a été justifiée, la personne étudiante formule la question de recherche à laquelle il ou elle cherchera à répondre dans sa thèse. À l'étape du projet, il ou elle proposera des hypothèses (c'est-à-dire les intuitions que la personne étudiante a au regard de la question de recherche) qu'elle aura à valider ou à invalider lors de ses recherches et de la rédaction de la thèse.

Les cours « Perspective interdisciplinaire des enjeux contemporains de la recherche juridique » (JUR9100) et « Méthodologie avancée de la recherche interdisciplinaire » (JUR9200) seront d'une grande aide pour aider les personnes étudiantes à définir ce qui sera crucial pour leur

³ McGill Law Journal/Revue de droit de McGill, *Manuel canadien de la référence juridique/Canadian guide to uniform legal citation*, Scarborough, Ontario, Carswell, 9^{ème} éd., 2018.

⁴ UQAM, Guide de présentation des mémoires et des thèses, www.guidemt.uqam.ca.

thèse.

Une revue de la littérature

Le projet de thèse doit faire une présentation synthétique de la littérature portant sur le sujet choisi. Cette revue de littérature doit identifier les livres, articles et décisions les plus importants sur le sujet choisi afin de faire ressortir l'état des connaissances sur celui-ci. Elle doit également faire ressortir les grands débats ayant cours entre les auteur.es concerné.es, la façon dont les différentes approches théoriques ont abordé la question, les grands courants jurisprudentiels, etc. Ce travail doit être fait de manière critique, c'est-à-dire qu'il doit idéalement mettre en relief les lacunes de la littérature, lacunes que la thèse cherchera à combler.

La méthodologie

La méthodologie, c'est l'étude des méthodes scientifiques techniques de collecte, traitement et analyse de l'information pertinente à la recherche académique. On a défini la méthode de recherche comme l'une des façons concrètes d'envisager ou d'organiser la recherche; bref, il s'agit de répondre à la question de *comment* on réalise une recherche⁵. Il existe une diversité de types et de méthodes de la recherche juridique⁶, et les objectifs du programme de Doctorat en droit favorisent une approche scientifique, critique et multidisciplinaire du phénomène juridique. Le choix de la méthode appropriée est donc effectué par la personne étudiante, au regard des exigences et spécificités de la problématique élaborée, parmi ce vaste et riche ensemble de méthodes existantes dans les sciences juridiques. La méthode de recherche retenue est alors exposée en expliquant en quoi elle est appropriée au sujet de recherche. La méthode elle-même ne suffit pas en effet à mener une recherche, elle n'est « qu'un *comment* utilisable en fonction d'un but, c'est-à-dire lié au contenu du domaine à étudier, aux problèmes qui se posent »⁷.

Les aspects éthiques

Si le projet de recherche implique des êtres humains, il est important de consulter la [Politique 54 de l'UQAM](#), et plus particulièrement, l'article 7.2.5, qui énonce les responsabilités des personnes étudiantes quant à la conduite responsable de la recherche. Le projet de thèse doit identifier les règles d'éthique pertinentes à la méthode proposée (entretiens, sondages, observation, etc.). Le cas échéant, la demande d'approbation éthique auprès du [Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants](#) se fait *après* la présentation du projet de

⁵ M. Grawitz, *Méthodes des sciences sociales*. Paris, Dalloz, 1986, à la p. 360.

⁶ Rapport au conseil de recherches en sciences humaines du Canada par le Groupe consultatif sur la recherche et les études en droit, *Le droit et le savoir*, Ottawa, Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, 1983, Chapitre 5. Le Rapport Arthurs (d'après le nom du président du Groupe consultatif, H.A. Arthurs) a inventorié quatre types de recherche au Canada: l'analyse exégétique traditionnelle, la théorie du droit, les propositions de réforme du droit et la recherche fondamentale (p. 74); il a aussi identifié sept méthodes de recherche parmi la production de recherche juridique canadienne: la méthode exégétique, la méthode historique, la méthode théorique, la méthode comparative au Canada ou transnationale, la méthode empirique interdisciplinaire et la méthode interdisciplinaire non empirique (p. 84).

⁷ *Ibid.*

thèse. Toutefois, il faut impérativement obtenir l'approbation éthique initiale du Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants *avant de commencer* le recrutement des personnes participantes. Pour les projets de recherche impliquant des êtres humains, les étapes présentées dans l'échéancier de travail doivent tenir compte de cette séquence.

Si le projet de recherche implique des êtres humains mais tombe sous l'une des exceptions à la règle de l'approbation éthique préalable, il sera pertinent de l'énoncer clairement dans le projet de thèse.

Un plan provisoire

Le plan, c'est « tout projet élaboré, comportant une suite ordonnée d'opérations destinées à atteindre un but » (Petit Robert). La structure du plan de thèse est un sujet de préoccupation majeure chez la personne étudiante. Il n'y a pas de plan idéal. Il y aura bien un plan définitif qu'on retrouvera à la table des matières de la thèse finalisée, mais durant la rédaction le plan évolue à partir d'une esquisse proposée dans le projet. On retrouve traditionnellement trois modèles récurrents de plan de thèse en droit : le plan linéaire (modèle anglo-saxon), le plan binaire (modèle français) et le plan dialectique (thèse-antithèse-synthèse). Chacun a ses mérites et inconvénients et ses variantes. Il appartiendra à la personne étudiante d'en discuter et de décider avec la direction de recherche du modèle approprié. À l'étape du projet, le plan est clairement provisoire et vise à représenter la structure et la démarche argumentaire envisagées au départ.

Une bibliographie

Une bibliographie suffisamment élaborée doit être fournie par la personne étudiante.

L'échéancier de travail

Il s'agit ici de présenter dans ses grandes lignes le calendrier des activités de recherche et de rédaction de la thèse. Les délais à l'intérieur desquels la thèse doit être déposée sont ultimement fixés par le Règlement no 8, et c'est essentiellement la durée autorisée des études du programme de doctorat qui crée cette contrainte de temps, soit six ans ou quatre ans, selon que la personne étudiante soit inscrite à temps complet ou à temps partiel. Des prolongations sont possibles, mais elles sont accordées de façon restrictive, sur recommandation de la direction du programme et soumises au SCAE suite à la démonstration de l'avancée des travaux.

Étant donné l'importance d'offrir à la personne étudiante les meilleures conditions de soutien et d'encadrement, le SCAE, responsable de cet encadrement, souhaite connaître les diverses étapes du cheminement de la personne étudiante afin de pouvoir intervenir lorsqu'il en sera besoin. Le calendrier est donc capital dans ces circonstances, et à l'étape du projet il est soumis à l'évaluation du jury comme indice de la faisabilité du projet tel qu'il est imaginé et présenté par la personne étudiante.

La présentation du projet de thèse

Plusieurs versions successives du projet de thèse pourront avoir été rédigées suite aux discussions et commentaires apportés par la direction de recherche avant qu'il ne soit décidé de le déposer formellement.

Toujours en vue d'offrir à la personne étudiante le soutien le plus grand possible dans sa démarche, il est alors prévu l'étape de la présentation du projet de thèse. Cette activité vise à recueillir les avis et conseils de personnes particulièrement intéressées par le sujet et le projet de thèse. Elle offre aussi à la communauté des personnes étudiantes et des membres du corps professoral un forum d'information et de discussion sur les questions étudiées.

L'activité s'ouvre par une présentation par la personne étudiante de son projet de thèse pour laquelle elle dispose d'une trentaine de minutes. La personne étudiante peut profiter de ce moment pour questionner les personnes ressources à propos d'interrogations qu'elle pourrait avoir à propos de son projet de recherche. Les personnes évaluatrices disposent ensuite également d'environ trente minutes chacune pour exposer leurs commentaires, critiques, réserves, etc., à la suite de quoi la personne étudiante et sa direction de recherche se réunissent à huis clos afin de discuter des réponses à apporter aux commentaires. Au retour en plénière, une discussion s'ouvre sur l'ensemble du projet. L'activité a une durée maximale de trois heures.

Cette présentation (JUR9901) est une activité obligatoire créditée (12 crédits). La note est attribuée sur la base de la notation succès-échec.

Les membres évaluateurs sont choisis par le SCAE suite à la recommandation de la direction de recherche et sur la base de leur expertise et de leur intérêt pour le sujet du projet.

ANNEXE 3 : JUR9103 EXAMEN DOCTORAL – ACTIVITÉ DE RÉDACTION DOCTORALE (8 CR.)**Lignes directrices****Description et objectif :**

L'objectif de cet examen est le contrôle des connaissances et des habilités à la problématisation, à la rédaction, à la recherche et à l'analyse critique.

L'examen « activité de publication » prend la forme d'un texte original conçu sur le modèle d'un article scientifique et rédigé sous la supervision de sa direction de recherche. À partir de son inscription à cette activité, la personne étudiante dispose de quatre mois pour dépôt du texte final pour évaluation. Un jury est désigné par le sous-comité d'admission et d'évaluation pour faire l'évaluation. Les membres du jury remettent dans le mois suivant cet examen un rapport d'évaluation indiquant notamment si le texte répond au contrôle des connaissances et des habilités à la problématisation, à la rédaction, à la recherche et à l'analyse critique ou s'ils exigent la reprise de l'examen. L'examen doctoral - activité de publication est évalué sur le mode succès-échec. Un examen jugé inacceptable (échec) par le jury devra faire l'objet de corrections et être repris dans les quatre mois suivant la décision du jury. Un échec de la seconde version met fin à la candidature au doctorat. L'examen doit être complété au plus tard à la fin de la troisième année pour les personnes étudiantes à temps complet et à la fin de la sixième année pour les personnes étudiantes à temps partiel.

Préalables académiques

JUR9100 – Perspective interdisciplinaire des enjeux contemporains de la recherche juridique.

JUR9200 – Méthodologie avancée de la recherche interdisciplinaire.

JUR9901 – Proposition de thèse.

La présentation de l'examen doctoral

- 1- L'examen doit être soumis par écrit à la direction de recherche pour approbation.
- 2- Après approbation, l'examen doit ensuite être déposé à la direction des études de 3^e cycle pour évaluation par le jury. Ce jury est composé de deux personnes désignées par le SCAE qui veille à ce que sa composition reflète de façon adéquate les diverses dimensions du sujet de recherche, dont le champ de spécialisation auquel se rattache l'examen, l'approche théorique retenue s'il y a lieu. La direction de recherche suggère au SCAE les noms de personnes susceptibles de composer le jury.

Procédure d'évaluation

Les deux personnes évaluatrices disposent d'un mois pour procéder à l'évaluation. Dans le cas d'une décision partagée (un échec et un succès), une troisième personne est nommée pour évaluer le document. Dans le cas où les deux évaluations jugent que l'examen mérite un échec, la personne étudiante dispose de quatre mois pour le reprendre et déposer un nouveau document. Un second échec signifie l'exclusion du programme.

Forme : Préparation de l'examen doctoral

Afin de faciliter les processus d'évaluation, les manuscrits doivent se conformer aux normes décrites ci-dessous.

- La personne doctorante doit soumettre une version électronique du travail par courriel à l'agente de gestion du programme de cycles supérieurs en droit, au cyclessup.droit@uqam.ca
- Une page de présentation distincte, portant le titre de l'examen doctoral et le nom de la personne doctorante
- Quoique nous ne posions aucune limite au nombre de mots de l'examen doctoral, nous conseillons grandement de limiter le texte à un maximum de 11 550 mots (c'est-à-dire environ 35 pages à 1,5 interligne en police times new roman 12 points, espacement entre les paragraphes de 12 points, comprenant les notes infra-paginales et les annexes) et d'un minimum de 9 900 mots (c'est-à-dire environ 30 pages).
- Toutes les pages du manuscrit doivent être numérotées en chiffres arabes, de préférence dans le coin supérieur droite.
- Pour les références, veuillez suivre les règles du *Manuel canadien de la référence juridique*, dernière édition, publié par Carswell.